**CONCERNANT LE STAGE**

**TYPE DE STAGE**

**Stage ouvrier** : réalisé après le la licence 2, il consiste à :

**-** Acquérir des competences dans un domaine précis, par rapport à son métier de rêve.

**-**Faire connaissance de l’Entreprise et s’intégrer dans le milieu professionnel

-Découvrir les mécanismes de fonctionnement de l’Entreprise ainsi que les méthodes d’organisation ;

-Partager avec les ouvriers et les responsables des différentes équipes de travail leur tâches journalières

-Avoir une idée sur la précision du travail et les difficultés de fonctionnement ;

-comprendre les conditions de travail

**LES PROCEDURES ADMNINISTRATIVES**

Parlant des procédures administratives, ce stage n’en présente pas nombreux. Néanmoins, la faculté des sciences de l’université de Yaoundé 1 met à la disposition des étudiants une lettre de recommandation signée par le Doyen qui pourra leurs aider dans l’obtention du stage.

**QUI DOIT VALIDER L’OFFRE DE STAGE ?**

L’offre du stage doit être validée par le responsable de l’entreprise et son effectivité doit être validée par un rapport de stage

**DUREE DE STAGE**

La durée de stage est déterminée par l’entreprise et la période est décidée par l’étudiant ; « Pour ce qui me concerne, tenant compte des plusieurs aspects, je préférais commencer mon stage Lundi le 18 Aout 2025 ».

**DURANT LE STAGE**

-Avant de commencer son stage, l’élève stagiaire l’élève stagiaire l’élève stagiaire l’élève stagiaire met à la disposition de son Encadreur son journal de stage sur lequel sera défini le programme de travail qu’il est appelé à exécuter ; -L’étudiant stagiaire est soumis aux mêmes conditions que les employés de l’entreprise (horaire de travail, ponctualité, discipline, etc.) ;

-il accomplit le programme de stage fixé par l’Entreprise ;

-il est tenu de rédiger son rapport durant le stage en deux copies, dont l’une est remise à la fin du stage à l’Entreprise qui visera la deuxième copie à remettre à l’enseignant de l’UE de PPE au second semestre du niveau 3 ;

**APRES LE STAGE**

-la 2ème copie du rapport visée par l’Entreprise (cachet) ;

- une note mise dans un enveloppe cacheté et bien fermé, contenant la note que l’entreprise attribuera au stagiaire par rapport au stage qu’il a accompli ;

- une copie de l’attestation de stage (l’original sera gardé par l’étudiant pour une éventuelle formation de dossier de recrutement ou autres) ;